



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur

Nancy, le 31/01/2022

Chères lycéennes, chers lycéens,

Je souhaitais m'adresser à vous pour évoquer le calendrier des épreuves de spécialité du baccalauréat général, du CAP et du baccalauréat professionnel.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons conscience que l'organisation de vos enseignements a pu être perturbée et devenir une source de préoccupations pour vos professeurs comme pour vous-mêmes. Même si le début d'année scolaire n'a pas été profondément impacté, l'arrivée du variant Omicron a eu des conséquences sur le déroulement du mois de janvier.

Au cours de toute cette période, vous avez montré que vous aviez su vous adapter au quotidien, avec volonté et énergie et un grand sens des responsabilités. Je tiens à saluer ces grandes qualités dont avez fait preuve, et qui vous honorent.

Le ministre a échangé avec de nombreux acteurs concernés, en particulier les représentants du conseil national à la vie lycéenne, pour évoquer avec eux le calendrier 2022 des épreuves de spécialité du baccalauréat et des dates auxquelles vous devrez les passer.

Pour garantir l'égalité entre tous les candidats dans leur préparation à l'examen, il a ainsi été décidé que **les épreuves écrites de spécialité, initialement prévues les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 mars sont reportées au mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai**. Les épreuves dites « d'évaluation des capacités expérimentales » se dérouleront dans les jours qui suivront.

Le programme des épreuves sera le même que celui fixé pour le mois de mars. Les candidats n'auront donc pas plus de thématiques à réviser, mais uniquement plus de temps pour travailler le programme initial. Votre chef d'établissement et vos professeurs vous donneront toutes les précisions utiles sur l'organisation des épreuves.

Compte tenu du report de ces épreuves, **la plateforme Parcoursup disposera de vos moyennes dans ces enseignements de spécialité**. Les établissements d'enseignement supérieur pourront ainsi les consulter et apprécier votre engagement dans ces enseignements, tout en considérant l'incidence du contexte sanitaire sur le contrôle continu.

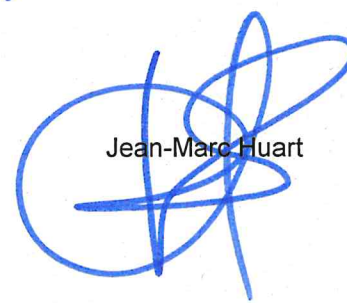
Les épreuves anticipées de français en classe de première générale et technologique restent fixées au 16 juin 2022. En revanche, le nombre de textes à présenter à l'oral sera réduit à 16 en voie générale et à 9 en voie technologique.

S'agissant de la voie professionnelle, compte tenu de la situation sanitaire et de ses conséquences sur l'organisation des **périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)**, **la durée de celles-ci sera réduite de deux semaines**. Cette mesure vous permettra de consacrer plus de temps à la préparation des épreuves, qui conserveront le même format et le même programme.

Je réunirai ce lundi 31 janvier, les représentants du Conseil académique de la Vie lycéenne de l'académie de Nancy-Metz, afin d'échanger avec eux sur cette décision et les détails de sa mise en œuvre.

A travers cette décision, nous voulons vous offrir à toutes et à tous les meilleures chances de réussite. Vous pouvez compter sur mon soutien sans faille au service de cet engagement.

Recevez tous mes vœux de réussite.



Jean-Marc Huart